

République Du Bénin

Présidence De La République

DECRET N° 99-229 DU 4 MAI 1999

Chargeant Monsieur Christian LAGNIDE Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs de l'intérim de **Madame Marie-Elise GBEDO**, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin,

Vu La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996,

Vu Le Décret n° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement,

Vu Le Décret n° 98-427 du 25 Septembre 1998 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 4 Mai 1999, Monsieur Christian LAGNIDE Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs est chargé de l'intérim de la Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 Mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 5, AN 4, CES 2, HAAC 2, MCAT 1, MJSJ 1, Autres Ministères 15, SGG 1.